

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux. Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle est disponible sur le site Internet de notre commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues par la commune pour l'année. Il respecte les principes budgétaires : **annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité.**

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget a été voté le 11 avril 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Éléments de contexte et priorités du budget

Le Budget Primitif de la commune d'IGON se caractérise par :

- Une maîtrise des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus avec :
 - Un contrôle des dépenses courantes.
 - Le maintien de la masse salariale
 - Une limitation de l'évolution des dépenses de gestion des services.
- Une légère augmentation des recettes de gestion des services marquée par :
 - Le Conseil Municipal a décidé de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes foncières bâties et non bâties et rester sur les taux adoptés en 2024.
 - Des recettes exceptionnelles (remboursement du traitement des agent malades, remboursement de sinistres, ...)

- Un programme d'investissement ouvert sur l'avenir avec des travaux de réhabilitation de la maison Cassoudesalle pour la création de deux appartements, des travaux de la salle des fêtes, la reconstruction du pont de L'Ouzom et l'acquisition de terrains...

La section de Fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à une collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

Les recettes de fonctionnement de notre commune correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, garderie, locations de salles...), aux impôts et taxes, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions, ainsi qu'aux revenus des immeubles communaux (loyers du cabinet médicale et infirmier, et location des salles).

Les crédits budgétaires votés en recettes réelles de fonctionnement 2025 représentent **796 971,09€** (sans compter le report N-1 de 268 132,76€)

Le budget a été élaboré avec le maintien des taux de la fiscalité locale de 2024. Les taux s'établissent donc à :

TAXE	2024	2025
Foncier bâti	31,60 %	31,60 %
Foncier non bâti	54,38 %	54,38 %
Habitation résidences secondaires	13,04 %	13,04 %

Vue synthétique des recettes de fonctionnement prévues au budget 2025 :

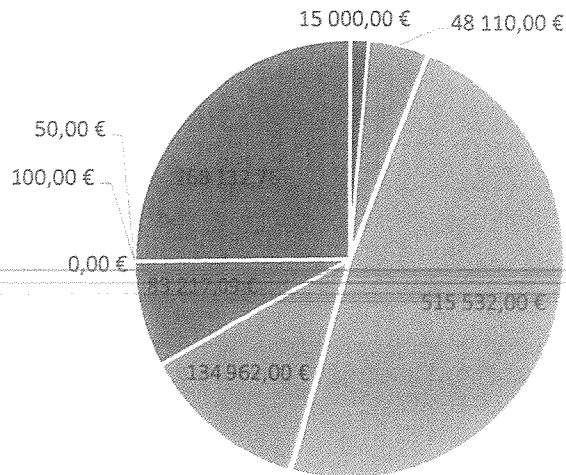
RECETTES	Budget primitif 2025	Variation par rapport au BP 2024
Atténuations de charges	15 00 €	-62,5%
Produits des services, domaine et ventes diverses	48 110 €	+ 10,12 %
Impôts et taxes	515 532 €	+ 1,59 %
Dotations, subventions et participations	134 962 €	+ 3,46 %
Autres produits de gestion courante	83 217,09€	+19,44 %
Produits financiers	50 €	-
Produits exceptionnels	-€	-
Reprises provisions semi-budgétaires	100€	-
TOTAL RECETTES REELLES	796 971,09 €	+ 0,70 %
Excédent de fonctionnement reporté	268 132,76 €	- 7,72 %
TOTAL GENERAL	1 065 103,85 €	- 1,56 %

SLOW

Les atténuations de charges sont dues aux remboursements sur rémunération du personnel placé en arrêt maladie.

L'augmentation du chapitre « Autres produits de gestion courante » est due à l'intégration de l'excédent du budget du lotissement Saint Cricq II.

RECETTES BUDGET 2025



Les dépenses de fonctionnement de notre commune sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les assurances, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les contributions aux organismes de regroupement et les intérêts des emprunts à payer.

La Commune poursuit ses efforts pour maîtriser ses dépenses de fonctionnement. Mais, les charges à caractère général (fournitures électricité, gaz, alimentation...) sont fortement touchées par l'inflation pour un niveau de consommation similaire à celui de l'an passé.

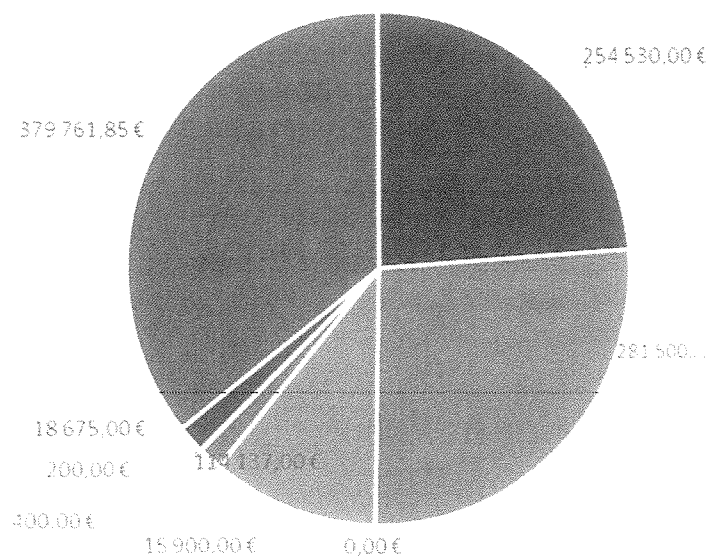
Hors charges de personnel, les dépenses réelles de fonctionnement prévisionnelles sont de 385 167,00€

L'augmentation des crédits ouverts au chapitre « Charges de personnel et frais assimilés » est rendue nécessaire pour pallier à l'évolution de l'échelon.

Vue synthétique des dépenses de fonctionnement prévues au budget 2025 :

DEPENSES	Budget primitif 2025	Variation par rapport au BP 2024
Charges à caractère général	254 530,00 €	+ 11,62 %
Charges de personnel et frais assimilés	281 500,00 €	+ 0,74 %
Autres charges de gestion courante	114 137,00 €	+ 0,84 %
Atténuation de produits	-	
Charges financières	15 900,00 €	+ 6%
Charges exceptionnelles	400 €	
Dot. prov. Semi-budgétaire	200€	
TOTAL DEPENSES REELLES hors dépenses imprévues	666 667,00€	+ 2,57 %
Virement à la section d'investissement	379 761,85€	-7,65 %
Opérations d'ordre de transfert entre sections	18 675,00€	- 10,30%
TOTAL GENERAL	1 065 103,85 €	- 1,56%

DEPENSES FONCTIONNEMENT BUDGET 2025



La section de fonctionnement pour l'année 2025 s'équilibre à **1 065 103,85 €** en dépenses et recettes.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à rembourser le capital emprunter et financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Pour 2025, le budget prévisionnel prévoit d'affecter **379 761,85€** en virement à la section d'investissement dont le premier emploi est le remboursement de l'annuité en capital de la dette et la réalisation des projets d'investissement.

La section d'Investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen et long terme et contribue à l'accroissement du patrimoine communal.

Le budget d'investissement regroupe :

En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

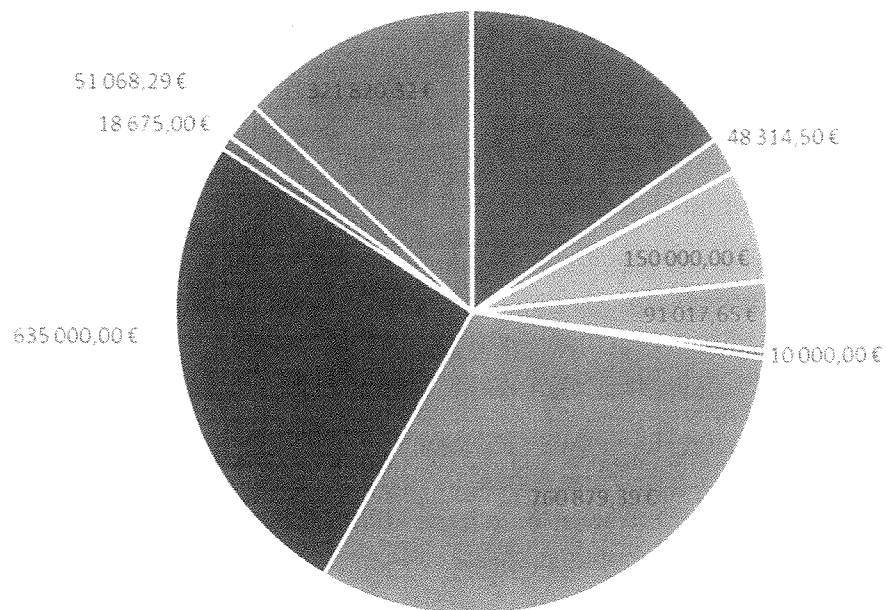
En recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (subventions relatives à la construction d'un nouvel équipement...)

Vue synthétique des recettes d'investissement prévues au budget 2025 :

Subvention Etat et Etablissement Nationaux	550 879,39€
Subvention Département	80 000,00€
Subvention Région	50 000,00€
Subvention Autres	80 000,00€
Restes à réaliser sur 2024 (Etat+ Département + Région)	321 820,32€
Virement de la section de fonctionnement	379 761,85 €
Emprunt	635 000,00 €
FCTVA	91 017,65 €

Taxe d'aménagement	10 000,00€
Excédent reporté N-1	48 314,50€
024 Vente terrain	51 068,29€
Opérations d'ordre -Amortissements	18 675,00€
041 Opération patrimoniales	46 620,80€
Excédent de fonctionnement affecté en réserve	150 000,00 €
TOTAL RECETTES	2 513 157,80€

Recette investissement 2025



Vue synthétique des dépenses d'investissement prévues au budget 2025 :

Opérations d'investissement

Acquisition matériel	63 000,00€
Défense contre l'incendie	10 000,00€
Programme voirie Communale 2025	36 000,00€
Embellissement Village	5 000,00€
Cheminement doux Avenue du Pic du Midi	50 000,00€
Salle des Fêtes	642 100,00€
Révision PLU	10 000,00€
Reconstruction du pont	1 214 727,00€

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

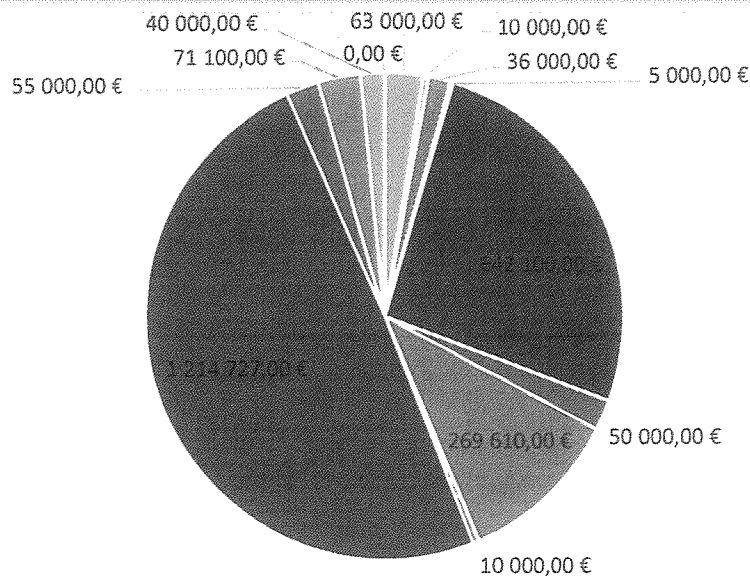
Publié le

ID : 064-216402701-20250411-D_110425_08BIS-BF

SLOW

Acquisition terrains	55 000,00€
Accueil Mairie	40 000,00€
Maison Cassoudesalle	269 610,00€
Opérations patrimoniales	46 620,80€
Remboursement des annuités en capital de la dette	71 100,00 €
TOTAL DEPENSES	2 513 157,80 €

DEPENSES INVESTISSEMENT BUDGET 2025



La section d'investissement pour l'année 2025, s'équilibre à **2 513 157,80 €** en dépenses et recettes.

Le budget 2025 est marqué par :

- des investissements liés à la reconstruction du Pont de l'Ouzom
- à des travaux d'amélioration des bâtiments publics
- à la réalisation d'équipements nécessaires à l'urbanisation
- à des travaux de sécurité
- à l'acquisition de terrains.

Ce budget a été bâti en maintenant les taux des taxes locales votés en 2024.

Envoyé en préfecture le 23/04/2025

Reçu en préfecture le 23/04/2025

Publié le

ID : 064-216402701-20250411-D_110425_08BIS-BF

SLOW



Note de présentation brève et synthétique BUDGET Lotissement Saint Cricq II Année 2025

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRE) a modifié l'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales pour instituer de nouvelles organisations relatives à la présentation et à l'élaboration des budgets locaux.

Ainsi dorénavant, dans toutes les communes, une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles doit être annexée au Budget Primitif et au Compte Administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation. Elle sera disponible sur le site Internet de notre commune.

Le Budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre et antériorité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation. Le budget du Lotissement Saint Cricq II a été voté le 11 avril 2025. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

La section de Fonctionnement

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent **133 697,67€** et correspondent à la vente des terrains.

RECETTES	Budget primitif 2025
Chapitre 002-Excédent de fonctionnement reporté	4 623,38
7015 Vente de terrains	85 334,00
71355 Opérations d'ordre	43 740,29
TOTAL GENERAL	133 697,67

Les dépenses de fonctionnement correspondent à des variations de stocks de terrains aménagés et autres charges de gestion courantes. Elles représentent **133 697,67€**.

DEPENSES	Budget primitif 2025
6522 – Reversement de l'excédent des budgets annexes à caractère administratif au budget principal	46 217,09
605 – Travaux de bornage	5 000,00
6015 -Terrain acquis + frais	27 740,29
6045 – Etudes prestations de service	11 000,00
6522 - Excédent à reverser	46 217,09
71355 Opérations d'ordre	43 740,29
TOTAL GENERAL	133 697,67

Envoyé en préfecture le 22/04/2025

Reçu en préfecture le 22/04/2025

Publié le

SLOW

ID : 064-216402701-20250411-D_110425_03Q-BF

La section d'Investissement

RECETTES	Budget primitif 2025
3555 – 040- Sortie de stock de lots vendus	43 740,29
TOTAL GENERAL	43 740,29

DEPENSES	Budget primitif 2025
3555 – 040 Constatation lots achevés	43 740,29
TOTAL GENERAL	43 740,29